

Conditions generales de vente

L'ensemble des informations accessibles via ce site sont fournies en L'état. La société ne donne aucune garantie, explicite ou implicite et n'assume aucune responsabilité relative à l'utilisation de ces informations.

La Société n'est responsable ni de l'inexactitude, ni des erreurs, ni des omissions contenues sur ce site. L'utilisateur est seul responsable de l'utilisation de telles informations.

La Société se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes, notamment en actualisant ce site.

La Société ne pourra être responsable pour quelque dommage que ce soit tant direct qu'indirect, résultant d'une information contenue sur ce site. L'utilisateur s'engage à ne transmettre sur ce site aucune information pouvant entraîner une responsabilité civile ou pénale et s'engage à ce titre à ne pas divulguer via ce site des informations illégales, contraires à L'ordre public, diffamatoires etc Tout site ayant un lien hypertexte avec le présent site n'est pas sous contrôle de la société qui décline par conséquent toute responsabilité quant à leur contenu.

L'utilisateur est seul responsable de leur utilisation. L'utilisateur est conscient que toute information qu'il transmettra via ce site sera considérée comme non confidentielle et pourra être réutilisée, archivée, reproduite, commercialisée et ce sans restriction aucune.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978, un droit d'accès, de rectification et d'opposition est accordé à L'utilisateur en ce qui concerne les données nominatives le concernant. L'utilisateur en ayant accès à ce site s'engage à se conformer à ses conditions d'utilisation.

Les marques et logos figurant sur ce site sont des marques déposées par le fournisseur ou des tiers. Leur mention n'accorde en aucune manière une licence ou un droit d'utilisation quelconque desdites marques, qui ne peuvent donc être utilisées sans le consentement préalable et écrit du propriétaire de la marque sous peine de contrefaçon.

Directeur de la publication : Caraibes Travel, sas au capital de 7500,00 euros. Rue de Grande Savane, 97216 l'Ajoupa Bouillon – Martinique.

A été immatriculé au registre des opérateurs de voyages et de séjours sous le numéro suivant : IM972220001 à effet du 03/02/2022

La garantie financière est apportée par : APST, 15 AVENUE CARNOT, 75017 PARIS, FRANCE

L'assurance de responsabilité civile professionnelle est souscrite auprès de : HISCOX SA, 38 AVENUE DE L'OPÉRA, 75002 PARIS, FRANCE

Cette immatriculation est valable jusqu'au 03/02/2025.

La Société est membre du réseau Cediv Travel.

Préambule

Les présentes Conditions de Vente ont pour objet de décrire les modalités de vente des prestations de séjours et circuits proposés par l'agence sur son site <https://www.caraibestravel.com>

Elles complètent l'information préalable communiquée au voyageur avant son achat, en vertu des articles L. 211-8 et R. 211-4 du Code du Tourisme applicables au 1er juillet 2018 et informent le Client des conditions dans lesquelles l'agence propose ses prestations.

Absence de droit de rétractation : conformément aux dispositions de l'article L. 221-28-12° du Code de la consommation, le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats conclus avec l'agence fournis à une date ou à une période déterminée.

Les informations précontractuelles font partie intégrante du contrat conclu mais sont susceptibles de faire l'objet de modifications avant la conclusion du contrat sur les points suivants : caractéristiques principales du voyage (transport, hébergement, horaires, escales, itinéraires etc. au sens de l'article R. 211-4-1°), le prix, le nombre de personnes requis pour la réalisation du voyage et les frais d'annulation.

Le voyageur reconnaît avoir reçu et pris connaissance des présentes Conditions particulières de Vente dans leur intégralité, des conditions spécifiques propres à certaines prestations, ainsi que de tous les termes de l'offre préalable (devis, programme) élaboré par l'agence avant d'avoir effectué sa réservation.

Toute modification sera communiquée au voyageur avant la conclusion du contrat par tout moyen clair et compréhensible, notamment par l'envoi d'un email à l'adresse communiquée par le voyageur, modifiant les éléments de l'offre préalable.

Si L'une des clauses des présentes Conditions était ou devenait illicite, nulle ou sans objet au regard de la réglementation en vigueur ou d'une décision de justice définitive, elle serait déclarée non-écrite et les autres dispositions demeureront licites et opposables aux parties.

Le Client reconnaît avoir la capacité de contracter lors de sa réservation des prestations proposées par l'agence.

Article 1 : CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES DES PRESTATIONS

Les présentes Conditions de Vente ont pour objet de décrire les modalités de vente des prestations de séjours et circuits proposés par l'agence sur son site <https://www.caraibestravel.com>

Elles complètent l'information préalable communiquée au voyageur avant son achat, en vertu des articles L. 211-8 et R. 211-4 du Code du Tourisme applicables au 1er juillet 2018 et informent le Client des conditions dans lesquelles l'agence propose ses prestations.

Absence de droit de rétractation : conformément aux dispositions de l'article L. 221-28-12° du Code de la consommation, le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats conclus avec l'agence fournis à une date ou à une période déterminée.

Les informations précontractuelles font partie intégrante du contrat conclu mais sont susceptibles de faire l'objet de modifications avant la conclusion du contrat sur les points suivants : caractéristiques principales

du voyage (transport, hébergement, horaires, escales, itinéraires etc. au sens de l'article R. 211-4-1°), le prix, le nombre de personnes requis pour la réalisation du voyage et les frais d'annulation.

Le voyageur reconnaît avoir reçu et pris connaissance des présentes Conditions particulières de Vente dans leur intégralité, des conditions spécifiques propres à certaines prestations, ainsi que de tous les termes de l'offre préalable (devis, programme) élaboré par l'agence avant d'avoir effectué sa réservation.

Toute modification sera communiquée au voyageur avant la conclusion du contrat par tout moyen clair et compréhensible, notamment par l'envoi d'un email à l'adresse communiquée par le voyageur, modifiant les éléments de l'offre préalable.

Si L'une des clauses des présentes Conditions était ou devenait illicite, nulle ou sans objet au regard de la réglementation en vigueur ou d'une décision de justice définitive, elle serait déclarée non-écrite et les autres dispositions demeureront licites et opposables aux parties.

Le Client reconnaît avoir la capacité de contracter lors de sa réservation des prestations proposées par l'agence.

Article 2 : PRIX

Le prix est indiqué en euros pour chacun des voyages figurant dans le catalogue électronique de l'agence.

Le prix s'entend toutes taxes comprises et peuvent faire apparaître les taxes et redevances obligatoires connues lors de la réservation : taxes d'embarquement/débarquement dans les ports et aéroports, et indiquer d'éventuels coûts additionnels à prévoir. nos prix ne comprennent pas tous les services antérieurs à L'enregistrement à L'aéroport ou au port, ainsi que les frais de vaccin, les boissons, les pourboires, et toutes les dépenses à caractère personnel.

Les prix sont calculés en fonction d'un nombre de nuitées, et non de journées entières. Aucune réduction postérieure à la réservation n'est

accordée par rapport au prix indiqué dans le catalogue électronique de l'agence, sauf celles prévues selon les croisières et voyages en train concernées et en fonction des réductions proposées par les organisateurs techniques. Le prix communiqué à L'acheteur est celui confirmé par l'agence à la date de la commande, matérialisée par la confirmation de L'acheteur dans les conditions visées à L'article 3 ci-après.

Toute modification de prix postérieure à la publication des présentes Conditions sera notifiée au client de manière claire, compréhensible et apparente avant la conclusion du contrat et confirmée sur la confirmation ou le contrat.

Le prix garanti peut varier selon le nombre de participants, qui sera précisé dans des tableaux de prix pour chacun des voyages proposés dans le catalogue électronique de l'agence.

Révision de prix

Les prix par personne indiqués dans le catalogue électronique de l'agence, les devis, fiches produits et programmes ont été déterminés en fonction des données économiques en vigueur lors de leur publication.

Conformément aux articles L.211- 12, R. 211-8 et R. 211-9 du Code du Tourisme, l'agence pourra modifier le prix de ses prestations, tant à la hausse qu'à la baisse, afin de tenir compte des variations suivantes :

- Le coût du transport, lié notamment au coût du carburant et autres sources d'énergie, aux différentes taxes et redevances sur les services de voyage imposées par un tiers qui ne participe pas directement à l'exécution du contrat : touristiques, atterrissage, d'embarquement, de débarquement dans les ports et les aéroports. Les variations du coût de transport et des différentes taxes afférentes seront répercutées uniquement à proportion de leur part dans le calcul du montant du prix du voyage, indiquée lors de la réservation*
- Le taux de change en rapport avec le contrat lorsqu'une partie des prestations est facturée à l'agence en monnaie étrangère. Ces variations seront répercutées uniquement à proportion de leur part dans le calcul du montant du prix du voyage.*

La composante du prix visée par la variation sera précisée sur le contrat : transport, terrestre ou taxes ; cette part peut représenter, selon les voyages, 30 à 70% du montant total. Les taux de change retenus sont mentionnés sur le descriptif de chaque destination concernée.

La composante du prix visée par la variation sera précisée sur le contrat : transport, terrestre ou taxes ; cette part peut représenter, selon les voyages, 30 à 70% du montant total. Les taux de change retenus sont mentionnés sur le descriptif de chaque destination concernée.

Article 3 : ACCEPTATION DE L'OFFRE

Pour chacun des voyages proposés, L'acceptation de L'offre par L'acheteur est concrétisée par validation, dans le cadre du catalogue électronique de l'agence, par un ' clic de validation ' de la totalité des informations portées sur la confirmation de contrat, dont certaines, indiquées en gras, doivent être complétées par L'acheteur sous sa responsabilité et sont nécessaires à la bonne exécution des services réservés (indication des coordonnées bancaires en particulier).

Les Taxes de séjours sont obligatoires et doivent être réglé en fin de séjour sur place par le passager. Leur montant varie selon les destinations, et la durée du voyage.

Article 4 : ANNULATION PAR LE CLIENT

L'agence se réserve le droit de facturer aux clients, les frais imputés par la compagnie en cas de modification concernant le nom des passagers, les titres de transport, ainsi que la modification de L'occupation de la chambre.

Les billets d'avion ne sont pas remboursables après émission, que ce soit pour cause de modification de date ou d'annulation de voyage.

Les frais d'annulation sont calculés sur le total de la réservation hors assurance. L'assurance doit être payée en totalité et n'est pas remboursable.

Toute demande d'annulation doit être adressée par écrit à la société l'agence par courrier recommandé ou par mail à l'adresse suivante contact@caraibestravel.com

Sera considérée comme date effective la date à laquelle le courrier du voyageur parvient à l'agence

– Plus de 91 jours du départ: 25 % du montant total du voyage (avec un minimum de 90 €/personne)

– de 90 à 61 jours du départ : 50 % du montant total du voyage

– de 60 à 35 jours du départ : 75 % du montant total du voyage

– moins de 35 jours du départ ou non-présentation : 100% du montant total du voyage.

Condition particulière : séjours et circuits de la marque Mondial Tourisme.

Le solde sera demandé 65 jours avant votre départ et les conditions d'annulations suivantes seront appliquées : • Plus de 60 jours avant le départ : 30% du montant total TTC du voyage • De 60 à 31 jours avant le départ : 50% du montant total TTC du voyage. • Moins de 31 jours du départ ou non présentation : 100% du montant total du voyage

Conditions spéciales Tours du Monde

• Plus de 120 jours du départ: 25% du montant total TTC du voyage • De 120 à 91 jours du départ : 50% du montant total TTC du voyage. • De 90 à 61 jours avant le départ : 75 % du montant total TTC du voyage. • A partir de 60 jours avant le départ : 100 % du montant total TTC du voyage.

Conditions d'annulation spécial groupe

• Plus de 150 Jours du départ : 20% du montant total du voyage • de 150 à 91 jours du départ : 50% du montant total du voyage • de 89 à 60 jours du départ : 60% du montant total du voyage • A moins de 60 jours du départ : 100% du montant total du voyage

Conditions spéciales tour opérateur Héliades

- à plus de 61 jours du départ : 50 % du montant total du voyage*
- de 60 à 35 jours du départ : 75 % du montant total du voyage*
- moins de 35 jours du départ ou non-présentation : 100% du montant total du voyage.*

Article 4 bis : MODIFICATION A LA DEMANDE DU CLIENT

Attention : Dans le cas de prestations incluant un transport aérien, les frais de modification pourront s'élever à hauteur du montant du rachat du billet aller-retour.

En cas d'une modification de voyage, le voyage de remplacement devra être d'une valeur équivalente ou supérieure et le client devra s'acquitter du complément de prix, si le tarif en vigueur de la nouvelle réservation est inférieur à celui de la croisière initiale, la différence de tarif correspondra aux frais de modification perçus par l'agence.

ARTICLE 5: ANNULATION PAR L'AGENCE

1. Résolution du contrat : Si l'agence se trouve contraint d'annuler le voyage, il en informera le client. Le client sera remboursé de toutes les sommes qu'il aura versées. Attention : l'assurance voyages souscrite n'est pas remboursable

2. Circonstances exceptionnelles et inévitables : l'agence notifiera au voyageur dans les meilleurs délais si elle est empêchée d'exécuter le contrat en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables et le remboursera sans frais ni pénalités avant le début du voyage et au plus tard dans les 14 jours après la résolution du contrat.

3. Nombre de participants : certains de nos voyages sont soumis à un nombre minimum de participants pour pouvoir être réalisés. Si le nombre minimum de participants n'est pas atteint, l'agence aura la possibilité d'annuler le contrat avec remboursement sans frais sous 14 jours au plus

tard, dans les délais suivants : – 20 jours avant le début du voyage pour les voyages de plus de 6 jours – sept jours à avant le début du voyage pour les voyages de 2 à 6 jours – 48h avant le début du voyage pour les voyages de 2 jours maximum

Article 6 : PAIEMENT

L'acheteur doit acquitter par carte bancaire le règlement intégral de sa commande de croisière au moment de son acceptation de L'offre de vente proposée par l'agence. Elle accepte les cartes bancaires nationales, VISA, EUROCARD Américan Express, Paypal / Strip tirées sur une banque nationale ou étrangère.

L'acheteur garantit à l'agence, lors de la validation de son bon de commande, qu'il est en situation régulière à L'égard de L'émetteur de la carte de paiement. La validation par L'acheteur de la communication de son numéro de carte bancaire, prévue au titre de la validation du bon de commande visée à L'article 3 ci-dessus, vaut acceptation par L'acheteur du paiement de L'intégralité du prix correspondant à sa commande. Dans le cas où le paiement se révélerait irrégulier, incomplet ou inexistant, pour quelque raison que ce soit, et les services non réglés dans le délai prévu, la fourniture des services et documents de voyages serait suspendue et les frais occasionnés incomberaient à L'acheteur débiteur.

La confirmation d'une réservation engage l'agence, sous réserve du paiement des services prévus, et ceci dans les délais initialement fixés.

La confirmation d'une réservation engage l'agence, sous réserve du paiement des services prévus, et ceci dans les délais initialement fixés.

- pour toute réservation à moins de 60 jours du départ, la totalité de la commande est due au moment de la réservation.*
- pour toute réservation à moins de 60 jours du départ, la totalité de la commande est due au moment de la réservation.*
- Pour toute réservation ,un acompte de 30% sera dû au moment de la réservation, le solde devant être réglé 60 jours avant la date de départ*

Conditions générales de ventes relatives au paiement en 4 mensualités Banque

Article 7 : FORMALITES

1. Franchissement des frontières

Pour tous les voyages présentés dans le catalogue électronique l'agence et régis par les présentes conditions de vente, L'acheteur doit être en possession d'un seul ou de plusieurs des documents obligatoires suivants, en cours de validité : passeport, carte nationale d'identité, autorisation parentale, visa, certificat médical, carnet de vaccinations etc...

Les formalités mentionnées dans le catalogue électronique l'agence s'adressent aux ressortissants français et sont données à titre indicatif. Les ressortissants étrangers doivent s'adresser à leur autorité consulaire.

Dans tous les cas, le client est invité à consulter avant son départ : www.diplomatie.gouv.fr.

Concernant la prolongation de 5 ans des CNI françaises périmées : de façon à éviter tout désagréments pendant le voyage, l'agence recommande fortement de privilégier L'utilisation d'un passeport valide à une CNI portant une date de fin de validité dépassée, même si elle est considérée par les autorités françaises comme étant toujours en cours de validité. En effet, si les services de police des pays de L'espace Schengen sont informées de cette nouvelle mesure, il ne peut être garanti que celle-ci soit comprise et assimilée par d'autres acteurs (hôtels, banques, commerces) sur L'ensemble du territoire des pays de la zone Schengen susceptibles d'exiger la présentation d'une pièce d'identité.

L'accomplissement des formalités incombe au voyageur, qui devra s'assurer avant son départ des modifications éventuellement intervenues. Les frais afférents à cette vérification sont à la charge du voyageur.

Le voyage acheté ne peut en aucun cas être remboursé lorsque le voyageur, par suite de non-présentation des documents en cours de validité (passeport, visa, etc...) se trouve dans L'impossibilité de prendre le

départ à la date indiquée sur sa confirmation de contrat. Dans ce cas, les frais afférents à L'annulation de ce voyage ou séjour demeurent à sa charge.

2. Formalités sanitaires

Lorsqu'un voyage nécessite des recommandations sanitaires particulières obligatoires, ces dernières sont précisées sur le contrat. Pour les pays de l'Union Européenne ; il est conseillé de vous munir de la carte européenne d'assurance maladie. (Se renseigner auprès de sa caisse d'assurance maladie).

Il appartient à L'utilisateur du site et voyageur de prendre connaissance des conditions et formalité sanitaires nécessaire à la bonne exécution du voyage.

l'agence recommande de consulter régulièrement les sites suivants avant le départ :

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>

<http://www.sante.gouv.fr/>

<https://www.pasteur.fr/fr>

<http://www.invs.sante.fr/>

3. Femmes enceintes

Toute passagère se retrouvant enceinte après une réservation devra en informer l'agence le plus tôt possible et fournir un certificat médical attestant qu'elle sera enceinte de moins de 24 semaines au départ et à la fin du voyage.

Article 8 : RESPONSABILITES DES TRANSPORTEURS

l'agence vous communiquera avant la conclusion du contrat l'identité du ou des transporteurs aériens, sous forme d'une liste de trois transporteurs

maximum, connus à cette date, susceptibles d'assurer vos vols. L'identité du transporteur effectif opérant les vols vous sera communiquée dès qu'elle sera connue par l'agence. En cas de modification, postérieure à la signature du contrat, l'agence vous communiquera, dès lors qu'elle en aura connaissance avant votre départ, tout changement dans l'identité du ou des transporteurs aériens. L'agence s'engage à ce que toutes les compagnies aériennes utilisées au départ de France soient admises, par les autorités administratives compétentes, à desservir le territoire français. La liste noire des compagnies aériennes interdites d'exploitation dans la communauté européenne peut être consultée en cliquant sur le lien suivant :

http://ec.europa.eu/transport/air-ban/list_fr.htm

Les billets ne sont pas remboursables après émission, que ce soit pour cause de modification de date ou d'annulation de voyage. En raison des accords de partenariat commercial existant entre certaines compagnies aériennes (« code sharing »), le client pourra être amené à voyager sur une autre compagnie que celle prévue initialement.

Conformément aux dispositions de l'article L. 211-10 du Code du Tourisme, le voyageur recevra en temps utile avant le début du voyage les documents nécessaires ainsi que les informations sur les heures de départ et d'arrivée, et s'il y a lieu, l'heure limite d'enregistrement ainsi que les heures des escales et correspondances.

Conditions spéciales vols affrétés : Les titres de transport sur vols spéciaux sont remis à L'aéroport sur présentation de la convocation. Par ailleurs, les vols spéciaux obéissent le plus souvent aux conditions spécifiques décrites dans les conditions de transport. Toute place sur vol spécial non utilisée du fait du Client à L'aller et/ou au retour ne pourra pas faire L'objet d'un remboursement, même dans le cas d'un report de date. L'abandon d'un vol spécial au bénéfice d'un vol régulier, par choix délibéré du Client, entraîne le paiement intégral du prix du voyage au tarif en vigueur. Enfin, dans le cadre d'un vol spécial, les horaires de vols sont susceptibles d'être modifiés. Aussi, l'agence recommande au Client de consulter régulièrement sa boîte de messagerie électronique et sa messagerie

téléphonique jusqu'au moment du départ, et ce même si les documents de voyage lui ont déjà été envoyés.

Les heures, aéroports de départs et d'arrivée des transports, types d'appareils, compagnies de transport, itinéraires peuvent être modifiés sans préavis.

La responsabilité des transporteurs aériens est limitée par le droit national ou international qui leur est applicable, notamment les Conventions Internationales de Varsovie du 12 octobre 1929 ou de Montréal du 28 mai 1999, ainsi que par leurs propres conditions de transport acceptées préalablement à toute commande, et qui peuvent limiter ou exonérer la responsabilité de l'agence conformément aux dispositions de l'article L. 211-17-IV du Code du Tourisme. En cas de retard, surréservation ou annulation de vol, la responsabilité de tous les transporteurs aériens au départ ou vers de l'Union Européenne pour les seules compagnies communautaires est régie par le Règlement UE 261/2004 du 11 février 2004 qui met à leur charge l'indemnisation forfaitaire -sauf circonstances extraordinaires -, l'assistance et la prise en charge des passagers.

Article 9 : RESPONSABILITE DE L'AGENCE

l'agence est responsable de plein droit à l'égard du voyageur de la bonne exécution des obligations résultant du contrat, que ces obligations soient à exécuter par elle-même ou par d'autres prestataires de services, sans préjuger de son droit de recours contre ceux-ci. Toutefois, notre société peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que le dommage est imputable soit au voyageur, soit à un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues au contrat et revêt un caractère imprévisible ou inévitable, soit à des circonstances exceptionnelles et inévitables (situations échappant au contrôle de la partie qui l'invoque et dont les conséquences n'auraient pu être évitées même si la partie avait pu prendre toutes les mesures raisonnables, et qui empêche soit le client, soit l'agence ou les prestataires de services impliqués dans la réalisation du voyage, d'exécuter tout ou partie des obligations prévues au contrat. Exemples : insurrection, attentats, émeute et prohibition quelconque édictée par les Autorités gouvernementales ou publiques, conditions climatiques telles que cyclone, tremblement de terre,

tsunami, tornade, nuage, vent de sable, géographiques, sanitaires et politiques du pays d'accueil), au sens de l'article L. 211-16 du Code du Tourisme.

En cas mise en jeu de sa responsabilité de plein droit du fait de ses prestataires au sens de l'article précité, les limites de dédommagement résultant de conventions internationales selon l'article L. 211-17-IV du Code du Tourisme trouveront à s'appliquer ; à défaut et sauf préjudice corporels ou dommage intentionnels ou causés par négligence, les dommages-intérêts seront limités par le contrat à trois fois le prix total du voyage ou du séjour.

En vertu de l'article L. 211-17-1 du Code précité, les réclamations au titre de la responsabilité de l'organisateur ou du détaillant se prescrivent par deux ans.

La responsabilité de l'agence ne pourra être mise en jeu pour toute non-conformité de prestations achetées à l'initiative du voyageur et hors contrat de voyage.

l'agence ne pourra être tenue pour responsable des vols pouvant être commis dans les hôtels ou les navires ou au cours du voyage que dans les limites fixées par l'article 1953 du Code civil.

Les objets précieux et l'argent doivent être déposés au coffre des hôtels ou des navires s'ils en disposent ou gardés par l'acheteur lui-même sous sa propre responsabilité. l'agence ne peut être tenue pour responsable des objets ou vêtements perdus ou oubliés lors d'un voyage.

Article 10 : RESPONSABILITE DES ORGANISATEURS

Pour certaines prestations, les conditions particulières de vente de l'organisateur peuvent suppléer les présentes conditions.

Tous les organisateurs des croisières et voyages en train proposés sur le catalogue électronique l'agence, régis par les présentes conditions de vente, sont couverts par une assurance de responsabilité civile selon les

lois en vigueur, et sont autorisés à exercer leur activité dans les conditions requises par les autorités.

Tout retard d'arrivée pour les voyages devra être signalé au responsable de site.

En cas de situation de crise (grève, émeutes, conflit, attentat, conditions sanitaires, mauvaises conditions météorologiques) ou pour toute autre raison technique la compagnie peut à tout moment et sans notification préalable, annuler, avancer ou retarder un départ ou une escale et ne saurait être tenue pour responsable envers les passagers en cas d'annulation, d'avancement, de retard, de modification ou de substitution.

Les conditions afférentes à chaque circuits ou séjours au sujet des horaires, itinéraires, modifications, inscriptions et conditions d'annulation, sont également indiquées pour chaque circuit ou séjour proposée dans le catalogue électronique l'agence

Certaines informations ne peuvent toutefois être données que sous réserve des conditions météorologiques ou événements extérieurs indépendants de la volonté de l'organisateur, pouvant affecter le déroulement d'événements particuliers.

Les départs dans la période de fêtes de fin d'année peuvent entraîner de la part des organisateurs L'application de conditions particulières d'annulation, de versement d'acompte, de contrainte de durée du voyage ... Ces éléments sont précisés pour chaque voyage ou séjour concerné présenté dans l'offre préalable et le contrat électroniques l'agence.

Article 11 : RECLAMATIONS

Toute demande de réclamation doit être faite par lettre recommandée ou par mail.

Sera considérée comme date effective la date à laquelle le courrier du voyageur parvient à l'agence.

En ce qui concerne les réclamations de L'acheteur concernant le déroulement ou L'organisation du voyage, celles-ci sont à adresser en fonction des circonstances et dans les meilleurs délais sur place au représentant de l'agence.

l'agence demande au voyageur, en cas de difficultés rencontrées lors de son voyage (vols, suppléments demandés par un prestataire sur place, retards etc.), de faire constater les faits par écrit par les autorités ou le représentant local de L'organisateur.

A son retour, le voyageur peut également adresser sa réclamation par écrit dans les 8 jours suivants la fin du séjour à l'agence Service Réclamations – contact@caraibestravel.com Cette réclamation doit s'effectuer par lettre recommandée avec accusé de réception .

Article 12 : DEFAULT d'ENREGISTREMENT

l'agence ne peut être tenu pour responsable du défaut d'enregistrement du voyageur au lieu de départ du transport aérien , et ce, pour quelque cause que ce soit, par exemple occasionné par un retard de préacheminement aérien, ferroviaire ou terrestre, même si ce retard résulte d'un cas de force majeure, d'un cas fortuit ou du fait d'un tiers.

En cas d'annulation ou de modification de votre préacheminement (Avion, train, bus) réservé par le biais de votre agence de voyage pour quelque motif que ce soit, vous êtes tenu de nous demander assistance et de nous contacter au numéro indiqué dans les documents de vente ou par mail

Article 13 : ASSURANCES

l'agence a souscrit auprès du Groupe HISCOX, un contrat d'assurance garantissant sa responsabilité civile professionnelle à hauteur de 9 000 000 Euros.

Pour la tranquillité des voyageurs, l'agence conseille de souscrire avant lors de L'achat du voyage une assurance complémentaire rapatriement et assistance médicale, annulation, interruption de séjour et bagages.

En cas de souscription d'un contrat d'assurance, la police d'assurance souscrite par le voyageur est accessible, avant validation de la commande, figurant sur le récapitulatif de la commande en ligne.

Il appartient au voyageur de prendre complètement connaissance du contrat d'assurance, et notamment les clauses d'exclusions, de limitations ou fixant les modalités d'applications de L'assurance avant d'y souscrire.

Le montant de la souscription de L'assurance demeure systématiquement acquis à l'agence et il n'est pas possible de prétendre à son remboursement, Les déclarations de sinistre se font directement auprès de la compagnie d'assurance, en respectant les termes et délais du contrat d'assurance souscrit.

Article 14 : PROTECTION DES INFORMATIONS NOMINATIVES

l'agence recueille les données personnelles des voyageurs aux fins de la bonne exécution du contrat souscrit.

Le consentement du voyageur sera expressément recueilli pour L'utilisation de des données nominatives d'une part afin d'être intégrées dans le fichier de clientèle de l'agence et d'autre part afin de recevoir des sollicitations commerciales et newsletters de la part de l'agence.

Conformément au Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD), L'acheteur dispose à tout moment et gratuitement d'un droit d'accès et de rectification, d'opposition, de portabilité et d'effacement de ses données. Dans ce cas, il doit adresser sa demande à l'agence : contact@caraibestravel.com s'agissant des informations communiquées au titre du paiement par carte bancaire, l'agence garantit à L'acheteur qu'elles ne sont pas conservées par elle ni par les agences l'agence à L'issue du règlement de sa commande par L'acheteur.

Article 15 : Cession du contrat

Conformément à l'article R. 211-6-8°7 du Code du Tourisme, le client peut céder son contrat à un cessionnaire. Le(s) cédant(s) doit impérativement informer l'agence de la cession du contrat par tout moyen permettant

d'en accuser au plus tard 7 jours avant le début du voyage en indiquant précisément le(s) nom(s) prénom(s) et adresse du (des) cessionnaire(s) et des participants au voyage et en justifiant que ceux-ci remplissent les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour.

Le cédant et le cessionnaire seront ensemble tenus au paiement du prix ou du solde du voyage ainsi que des frais y afférent.

Article 16 : Code promotion reçu via Newsletter

Bon de réduction applicable par dossier, accepté comme moyen de règlement total ou partiel sur les croisières proposées pour un montant de 360€ par personne. Le bénéficiaire doit établir le dossier voyage à son nom et être L'un des participants. Le bon est incessible, non cumulable, non rétroactif, non échangeable, non remboursable, totalement ou partiellement, pour quelque cause que ce soit (perte, vol, annulation du voyage, validité, etc...). Toute commande validée avant application du code de réduction, ne pourra bénéficier de la réduction.